



# CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL

## Entre d'une part

l'association **Planète Handisport**, dont le siège se situe KM 14 Route de Sauve – 30730 – PARIGNARGUES – France, représenté par son président **SENIN Emmanuel**,

**désignée ci-après comme « propriétaire »**

## et d'autre part

l'association/la personne morale<sup>1</sup> \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

dont l'adresse postale est \_\_\_\_\_

et dans le cas d'une association représenté par \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**désignée ci-après comme « emprunteur »**, a été convenu ce qui suit.

## Article 1. Matériel

Le propriétaire prête à l'emprunteur le matériel suivant :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Informations additionnelles sur le matériel :

(date d'achat, numéro de série, références, valeur estimée,...)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

## **Article 2. État du matériel**

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel à l'emprunteur et feront l'objet d'un pointage en fin de mise à disposition, selon l'annexe jointe.

## **Article 3. Destination - Sous-location**

L'emprunteur ne pourra ni céder ni sous-louer le matériel. L'emprunteur s'engage à ne donner au matériel aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

## **Article 4. Durée du prêt**

Le présent prêt de matériel est consenti gracieusement à titre non commercial pour une durée de \_\_\_\_ jours à compter du \_\_\_\_\_<sup>2</sup> pour se terminer le \_\_\_\_\_<sup>3</sup>.

## **Article 5. Condition du prêt**

Dans le cas du prêt à une personne morale, celle ci s'engage à devenir membre de l'association pour l'année en cours (et donc à s'acquitter le montant de la cotisation).

Dans le cas d'un prêt à une association ou à une structure équivalente, celle ci s'engage à remercier Planète Handisport via son ou ses supports de communication habituels, et autorise Planète Handisport à la citer sur son site web et sur les réseaux sociaux.

Dans tous les cas, le prêt est consenti à titre gracieux. Les frais de ports éventuels (si le matériel n'est pas récupéré sur site) du matériel prêté reste à la charge de l'emprunteur.

## **Article 6. Dépôt de garantie**

L'emprunteur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession du matériel une somme de \_\_\_\_\_<sup>4</sup> à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés au matériel prêté.

Cette somme ne doit être en aucun cas encaissée par le propriétaire du matériel.

Le dépôt de garantie sera restitué au retour du matériel en bon état.

---

<sup>2</sup> JJ/MM/AAAA

<sup>3</sup> JJ/MM/AAAA

<sup>4</sup> Écrire en chiffres et en lettres.

## **Article 7. Assurances**

Le propriétaire s'engage à avoir souscrit un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour le matériel mis à disposition auprès de la compagnie d'assurance \_\_\_\_\_ sous le numéro de contrat \_\_\_\_\_.

L'emprunteur s'engage à souscrire un contrat d'assurance temporaire pour garantir sa Responsabilité Civile pour son activité et en dommage pour l'utilisation de ce matériel.

## **Article 8. Conditions générales et responsabilités**

L'emprunteur devra impérativement prendre rendez-vous avec le propriétaire du matériel pour la prise de possession. Le matériel devra être testé en présence des deux parties pour vérifier son bon état de fonctionnement. Cela implique que l'emprunteur accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci. Dans le cas où le matériel prêté n'est pas récupéré dans les locaux de Planète Handisport mais doit être envoyé par voie postale, l'emprunteur doit vérifier l'état du matériel par rapport à l'annexe 1 du présent document, et doit signaler toute divergence au propriétaire s'il en voit. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, l'emprunteur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire. L'emprunteur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

L'emprunteur reconnaît expressément être le seul gardien du matériel prêté durant l'intégralité du contrat et, le cas échéant, au-delà, jusqu'à la restitution effective du matériel. Il s'engage à ce titre à exercer un contrôle effectif et exclusif sur le matériel. Il est donc conseillé à l'emprunteur de placer le matériel en sécurité.

L'emprunteur déclare et est réputé disposer de toutes les informations concernant les précautions et règles de sécurité liées à l'utilisation du matériel et posséder les aptitudes, habilitations, permis, capacité juridique et légale nécessaires à la détention et à l'utilisation adéquate et prudente du matériel. Il lui appartient de compléter si nécessaire son information. L'emprunteur sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par L'emprunteur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge de l'emprunteur. Sa responsabilité ne peut excéder la valeur résiduelle éventuelle du matériel telle que définie de bonne foi ou contractuellement à l'article 1 du présent contrat.

Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais du dépôt de garantie déposé par l'emprunteur et mentionné à l'article 6 du présent contrat.

## Article 9. Remarques additionnelles

---

---

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_  
en 2 exemplaires

Le \_\_\_\_\_

**Le propriétaire**  
Signature

**L'emprunteur**  
Signature

# ANNEXE – ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL

## État des lieux avant le prêt

<u>Liste du matériel</u>	<u>Nombre</u>	<u>Information et état</u>
<u>Observations:</u>		
<u>Signatures</u>		
<u>Le propriétaire</u>	<u>Date</u>	<u>L'emprunteur</u>

## État des lieux à l'issu du prêt

<u>Liste du matériel</u>	<u>Nombre</u>	<u>Information et état</u>
<u>Observations:</u>		
<u>Signatures</u>		
<u>Le propriétaire</u>	<u>Date</u>	<u>L'emprunteur</u>